

Département du Val d'Oise



**BUDGET PRIMITIF
2026**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
LA FRETTE SUR SEINE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA FRETTE SUR SEINE

BUDGET PRIMITIF 2026

Note de présentation

1) PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel du CCAS. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (ou le 30 avril en année de renouvellement du conseil municipal) et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'exercice 2026. Il respecte les grands principes budgétaires : sincérité, annualité, universalité, unité, spécialité, équilibre.

Le budget primitif s'équilibre en section de fonctionnement de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : 113 700 € (identique au Budget Primitif 2025)

Le Budget Primitif 2026 intègre la reprise du résultat de fonctionnement présenté au Compte Financier Unique 2025.

La reprise des résultats au budget primitif 2026 se présente comme suit :

- Résultat de fonctionnement (excédent) : 14 908,80 €

Il convient d'affecter l'excédent de fonctionnement de 14 908,80 € au chapitre 002, en recette.

2) PRÉSENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à 113 700 € en 2026, identique à celui de 2025.

Accusé de réception en préfecture
095-269500591-20260217-D-2026-06-DE
Date de réception préfecture : 26/02/2026

A. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitres - Articles	BP 2025	BP 2026
TOTAL CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	109 900,00	109 900,00
6042 - Achats de prestations de services	-	1 000
60623 - Alimentation	2 000	1 000
60632 - fournitures petits équipements	300	400
611 - Contrats de prestations de services	57 400	56 000
6168 - Autres primes d'assurance	400	400
6182 - Documentation générale et technique	200	-
6184 - Versements à des organismes de formation	500	500
6232 - Fêtes et cérémonies	13 000	12 500
6245 - Transports de personnes extérieures à la collectivité	1 800	1 800
6281 - Concours divers (cotisations...)	300	300
62871 - Remboursements de frais à la collectivité de rattachement	34 000	36 000
TOTAL CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL	300	300
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	300	300
TOTAL CHAPITRE 65 - CHARGES DE GESTION COURANTE	3 500	3 500
65133 - Secours d'urgence	500	500
65134 - Aides	2 800	2 800
65811 - Droits d'utilisation - Informatique en nuage	200	200
TOTAL GENERAL	113 700	113 700

Les dépenses de fonctionnement concernent :

- **Chapitre 011 : charges à caractère général**

Les activités habituelles sont maintenues, telles que : l'organisation d'un voyage, la galette des rois, le tournoi de pétanque, la semaine bleue, le banquet des seniors, ainsi que la collecte alimentaire.

Comme en 2025, le CCAS participera aux animations en faveur des seniors prévues à la résidence intergénérationnelle « résidence Marianne ».

En 2026, l'abonnement au Guide familial est résilié, les crédits attribués sur les exercices précédents (200 €) sont ventilés selon les besoins sur le même chapitre.

La prévision des remboursements concernant la refacturation des frais de personnel s'élève à 36 000 €.

- **Chapitre 012 : charges de personnel**

La responsable administrative du CCAS est rattachée au personnel de la commune, il n'y a donc pas de dépenses liées aux charges de personnel à prévoir.

De ce fait, une seule prévision à hauteur de 300 € reste à budgéter, la cotisation URSSAF pour les membres bénévoles du CCAS.

- **Chapitre 65 : autres charges de gestion courante**

La prévision sur ce chapitre est stable par rapport au BP 2025. Il faut souligner que le montant prévisionnel reste malgré tout limité car la consommation des crédits a, de nouveau, été très largement inférieure au prévisionnel en 2025 ; les demandes d'aides variant énormément d'une année à l'autre. Il paraît important de préciser que d'autres leviers sont utilisés par le CCAS afin de limiter l'impact sur le budget.

En 2025, aucune demande de secours d'urgence n'a été sollicitée auprès du CCAS.

B. RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Accusé de réception en préfecture
095-269500591-20260217-D-2026-06-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

Les recettes réelles de fonctionnement (hors affectation du résultat) s'élèvent à 98 791,20 €.

Chapitres - Articles	BP 2025	BP 2026
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	15 264,33	14 908,80
002 - Résultat de fonctionnement reporté	15 264,33	14 908,80
TOTAL CHAPITRE 70 - Produits des services	54 350	54 200
7066 - Redevances et droits des services à caractère social	54 350	54 200
TOTAL CHAPITRE 74 - Dotations et participations	43 795.67	44 000
7473 - Participations département	795.67	2 000
74748 - Participations communes	43 000	42 000
TOTAL CHAPITRE 75 - Autres produits de gestion courante	190,00	491,20
75888 - Autres produits de gestion courante	190,00	491,20
TOTAL CHAPITRE 77 - Produits spécifiques	100	100
773 - Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale	100	100
TOTAL GENERAL	113 700	113 700

Les recettes de fonctionnement se composent comme suit :

- **Chapitre 70 : Produits des services du domaine et ventes diverses**

Les produits des services et des ventes diverses sont inscrits à hauteur de 54 200 €.

Il s'agit des recettes émanant des sorties, du voyage, des ateliers et des animations organisés par le CCAS. La part prise en charge par le CCAS varie en fonction des devis proposés par les prestataires ; l'objectif étant que les différentes activités proposées soient attractives.

- **Chapitre 74 : Dotations et participations**

Afin d'équilibrer le budget, la commune versera une subvention au budget du CCAS de 42 000 € en 2026. Le maintien de cette subvention à un niveau conséquent, permettra au CCAS de proposer de nombreuses activités.

S'y ajoutera la participation du Conseil départemental du Val d'Oise, pour le RSA portant sur l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA par le CCAS.

A ce jour, le bilan des dossiers de RSA n'a pas été établi et sera confirmé dans le courant du premier trimestre.

- **Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante**

Le chapitre enregistre le versement de dons. Ceux-ci fluctuent chaque année et sont difficilement prévisibles. L'inscription budgétaire s'élève à 491,20 € en 2026.

Accusé de réception en préfecture
095-269500591-20260217-D-2026-06-DE
Date de transmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

- **Chapitre 77 : Produits spécifiques**

Le chapitre, enregistre les écritures et régularisations sur les exercices précédents (100 €).

- **Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement**

L'affectation du résultat de fonctionnement 2025 s'élève à **14 908,80 €**, pour rappel au titre de l'année 2024, il était de 15 264,33 €.